



Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°006/2012
DU 29 FEVRIER 2012**

Autorisant au titre des œuvres sociales la prise en charge des permis de conduire des catégories C, EB, D et la formation conduite en sécurité des engins de chantiers pour la catégorie 1 des agents de l'administration de la commune de Pirae

Date de convocation :
22 février 2012
Date d'affichage :
22 février 2012

Résultats des votes

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

6 MARS 2012

Affichage de la présente délibération le :

14 MARS 2012

L'an deux mille douze, le vingt neuf du mois de Février à seize heures quarante cinq, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Armelle MERCERON et Monsieur Yves DOOM, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaients présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano	X		
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred		X	L. TEANINIURAITEMOANA
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	Charles TOUAITAHUATA
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William		X	Noël TUEINUI
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda		X	Béatrice VERNAUDON
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
		19	14	4

DELIBERATION N°006/2012 DU 29 FEVRIER 2012

Autorisant au titre des œuvres sociales de la commune la prise en charge des permis de conduire des catégories C, EB, D et la formation conduite en sécurité des engins de chantier pour la catégorie 1 des agents de l'administration de la commune de Pirae.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- Vu La loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu La loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n°119/DRCL du 3 mars 2004 ;
- Vu L'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française et notamment les dispositions de son article 8 ;
- Vu L'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- Vu Décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu Décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- Vu Décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions applicatives aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- Vu La délibération n° 27/2006 du 24 juin 2006 fixant la composition, l'organisation et les attributions du cabinet du maire et des services de l'administration de la commune de Pirae et en approuvant l'organigramme ;
- Vu Les nécessités de service ;

Considérant le manque d'agents titulaires du permis de conduire pour la manipulation des engins destinés à la réalisation des travaux au sein du département des travaux et équipements publics et la régie EAU qui engendrent un arrêt des travaux au motif que les quotas des heures supplémentaires ont été atteints et donc se répercutent sur la qualité du service rendu à la population;

Au titre des œuvres sociales de la commune ;

Après en avoir délibéré en sa séance
du 29 Février 2012

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	23
POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE :

Article 1^{er} :

Au titre des œuvres sociales de la commune, le conseil municipal autorise la prise en charge par la commune des frais liés à l'obtention des permis de conduire des catégories C, EB, D, pour les cours théoriques, les leçons de conduite spécifiques à chacun des permis de conduire, la présentation aux examens ci-référents, l'achat des support pédagogique (livre de cours, CD-ROM de cours) favorisant la réussite aux examens.

Article 2 :

Au titre des œuvres sociales de la commune, le conseil municipal autorise la prise en charge par la commune des frais liés à la réussite à la formation de conduite en sécurité des engins de chantier pour la catégorie 1, ainsi que tout support pédagogique (livre de cours, CD-ROM de cours) favorisant la réussite à la formation.

Article 3. :

Les agents énumérés ci-après bénéficient du dispositif précédemment cité :

- **Au service hydraulique :**

WONG PAO SING Jean-Paul

- Pour le permis C (poids lourd),
- Pour le permis de la catégorie EB,
- Pour la formation de conduite en sécurité des engins de chantier pour la catégorie 1

TAUTU Jonathan

- Pour le permis C (poids lourd),
- Pour le permis de la catégorie EB,
- Pour la formation de conduite en sécurité des engins de chantier pour la catégorie 1

RODRIGUEZ Alexandre

- Pour le permis C (poids lourd),
- Pour le permis de la catégorie EB,
- Pour la formation de conduite en sécurité des engins de chantier pour la catégorie 1

- **Au service DTE :**

TEMARII André

- Pour le permis C (poids lourd),
- Pour le permis D (transport en commun)

NEHEMIA Ramon

- Pour le permis C (poids lourd),
- Pour le permis D (transport en commun)

Article 4. :

La dépense est imputable au compte n° 6713 du budget communal

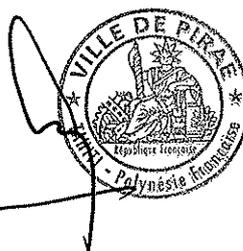
Article 5. :

La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le maire absent
Le Premier adjoint

Mairai SUN



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

13 MARS 2012

Le.....

et publication du**14 MARS 2012**

Pour le maire absent,
Le Premier adjoint

Mairai SUN

